



**Soutenir un effectif médical en meilleure santé, former des professionnels de la santé autochtones et investir dans des milieux de recherche de calibre mondial**

**Présentation dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020**

**Le 2 août 2019**

## Recommandations

1. L'AFMC recommande que le gouvernement du Canada finance l'établissement d'un programme de transfert pancanadien pour les médecins résidents, ce qui assurera une plus grande souplesse en permettant le déplacement d'une juridiction à l'autre (entre les provinces) à un coût annuel de 22,5 millions de dollars, ce qui couvrirait 25 postes en médecine familiale et 25 postes spécialisés.
2. L'AFMC recommande que le gouvernement du Canada mette sur pied un forum de meneurs de l'éducation en santé autochtone pour discuter de la création d'un système pancanadien centralisé visant à accroître le nombre de professionnels de la santé autochtones au coût de 5 millions de dollars sur trois ans.
3. L'AFMC appuie fermement l'augmentation du financement du Fonds de soutien à la recherche pour assurer la viabilité de milieux de recherche de calibre mondial.

## **Sommaire**

L'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) est constituée du partenariat académique des 17 facultés de médecine du Canada. Un objectif primordial de l'AFMC est d'assurer une meilleure santé et de meilleurs soins de santé aux Canadiens.

### **Un effectif médical en bonne santé pour de meilleurs soins aux patients.**

L'AFMC demande au gouvernement du Canada d'appuyer la création d'un système pancanadien de transfert des résidents qui assurera une plus grande souplesse en favorisant l'accès à des fonds qui peuvent être transférés d'une juridiction à l'autre (entre provinces). Les résidents qui ont des problèmes familiaux ou personnels qui nécessitent un changement de programme mais qui sont incapables de le faire, qui ont choisi la mauvaise spécialité ou qui ne sont pas appréciés dans leur programme de formation sont à risque élevé d'épuisement professionnel. Ils peuvent également décider de ne pas poursuivre la pratique clinique. Un système d'éducation médicale qui comprend un système pancanadien de transfert des résidents permettra d'améliorer la santé de l'effectif médical et les soins aux patients.

### **Accroître le nombre de professionnels de la santé autochtones**

L'AFMC cherche à améliorer la santé et le mieux-être des peuples autochtones en formant davantage de professionnels de la santé autochtones. L'AFMC exhorte le gouvernement du Canada à mettre sur pied un forum de meneurs de l'éducation en santé autochtone afin de mener des consultations sur la création d'un système pancanadien qui permettra d'accroître le nombre de professionnels de la santé autochtones.

### **Former aujourd'hui pour mieux soigner demain**

L'AFMC demande au gouvernement du Canada de reconnaître le coût total de la recherche en augmentant son soutien au Fonds de soutien à la recherche et en assurant la viabilité d'installations de recherche de calibre mondial. Le rapport détaillé de l'AFMC sur l'impact économique des facultés de médecine du Canada et de leurs partenaires en sciences de la santé<sup>i</sup> indique clairement comment les investissements dans la recherche et l'innovation stimulent l'économie canadienne, créent des emplois et génèrent des recettes fiscales dont profitent tous les Canadiens. L'AFMC exhorte le gouvernement du Canada à augmenter le financement pour couvrir les coûts d'infrastructure de l'entretien des laboratoires et de l'équipement modernes.

### **Appui à un programme pancanadien de transfert des résidents**

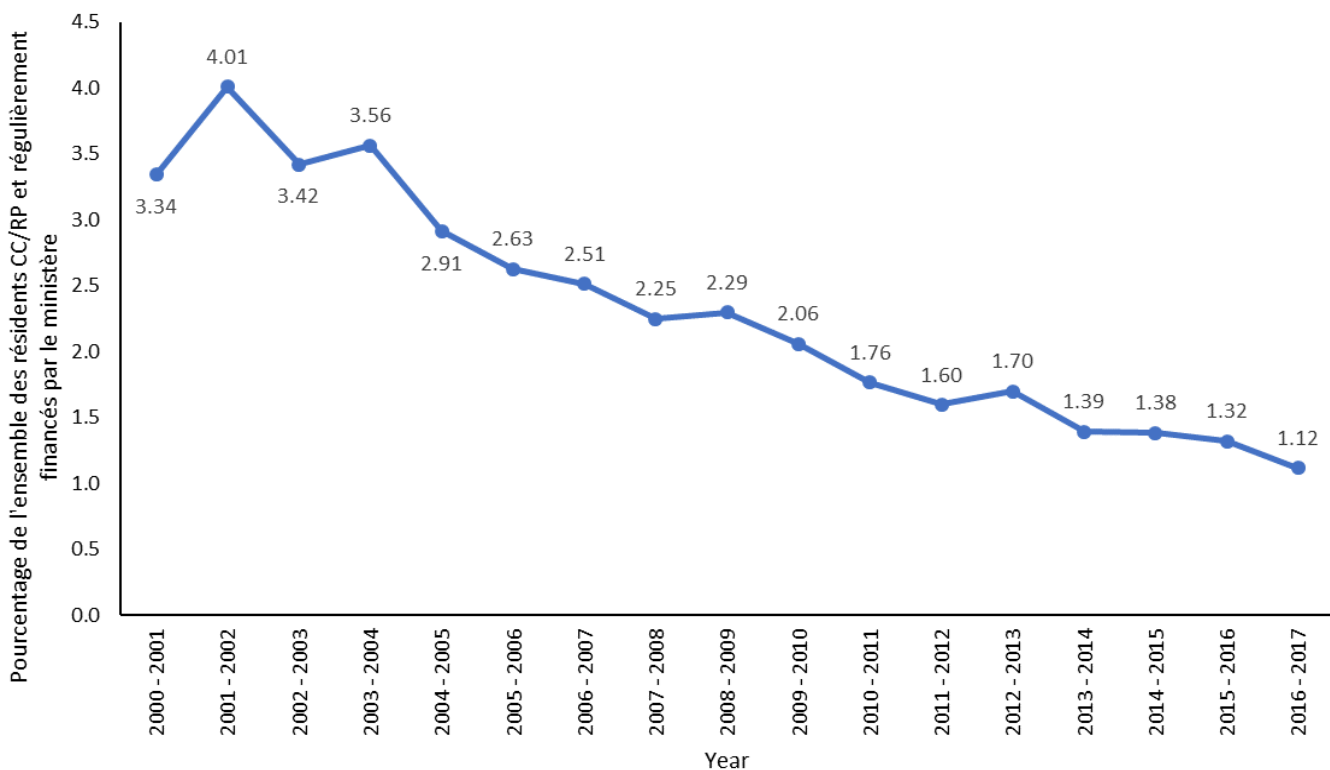
Chaque année, des médecins résidents (médecins en formation) cherchent à « transférer » de leur programme de résidence actuel vers un programme dans une autre discipline ou vers une autre faculté, en raison de leur désir de changer de carrière ou pour d'autres motifs personnels ou professionnels.

L'obstacle le plus important aux transferts est l'impossibilité de faire en sorte que les fonds alloués à un résident le suivent au cours d'un transfert. Cela limite considérablement les possibilités pour un résident de passer d'une faculté à l'autre à l'intérieur d'une province et d'une province à l'autre.

Un sondage mené en 2018 par Médecins résidents du Canada a mis en lumière les défis que doivent relever de nombreux résidents pour atteindre et maintenir leur mieux-être personnel. La majorité des résidents, soit 51,9 %, éprouvent des symptômes définitifs d'épuisement professionnel qui vont de l'épuisement physique et émotionnel à un sentiment d'épuisement complet et de besoin d'aide. Le sondage a révélé que plus du tiers des résidents ont envisagé de passer à un autre programme de formation.

Malgré le désir important de transferts, seulement 1 à 3 % des résidents transfèrent chaque année<sup>1</sup>. Les résidents qui ont demandé un transfert approuvé par leur faculté d'origine et pour lesquels la faculté d'accueil a confirmé sa capacité et son désir de recevoir ces résidents ne peuvent le faire en raison de l'impossibilité à transférer leur financement vers l'établissement d'accueil. Cela témoigne de l'obstacle important causé par l'incapacité de transférer des fonds et de la nécessité d'un programme financé.

**Pourcentage de transferts réussis entre programmes de résidence pour les citoyens canadiens et les résidents permanents (CC/PR) dans les programmes de résidence financés par le Ministère : 2000 à 2017**



<sup>1</sup> Répertoire canadien sur l'éducation post-M.D. (2017). *Tendances entourant les transferts au sein de la formation médicale postdoctorale au Canada*. Document récupéré ici :

[https://caper.ca/sites/default/files/pdf/presentations/2017 TrendsInTransfers\\_fr.pdf](https://caper.ca/sites/default/files/pdf/presentations/2017_TrendsInTransfers_fr.pdf)

Le Programme pancanadien de transfert des résidents (PTR) proposé permettrait aux résidents de recevoir le financement nécessaire pour passer d'un programme de résidence à un autre, soit à l'intérieur d'une province ou d'une province à l'autre. Les résidents qui ont reçu l'approbation de leur faculté d'origine et de la faculté d'accueil conformément aux lignes directrices nationales actuellement établies seraient admissibles à présenter une demande au PTR. Un comité décisionnaire pancanadien examinerait les demandes et déterminerait les candidats retenus. Nous proposons que 50 postes soient disponibles chaque année. L'Association des facultés de médecine du Canada pourrait agir comme secrétariat du PTR, appuyer les résidents et s'occuper du processus de demande, de la création et de la gestion du comité décisionnaire et de tous les avis et communications.

### **PROPOSITION DE VALEUR**

- ✓ La création d'un bassin de postes réservés aux transferts entre programmes de résidence permet aux stagiaires d'accéder à des possibilités de transfert partout au Canada et de maintenir le mieux-être de nos médecins résidents.
- ✓ L'établissement d'un système de transfert à l'échelle pancanadienne assurera une souplesse accrue en permettant l'accès au financement qui peut être transféré d'une faculté à l'autre (à l'intérieur d'une province) et entre les juridictions (d'une province à l'autre).
- ✓ Un programme pancanadien administré de façon centralisée assurera l'équité et la transparence du processus.

L'élimination du jumelage de R1 en tant que mécanisme de transfert des résidents allégera la pression sur le système de jumelage existant et contribuera à réduire d'au moins 20 % les DMC non jumelés de l'année en cours.

### **Appui à la formation de professionnels de la santé autochtones**

L'AFMC encourage le gouvernement du Canada à tenir un forum de meneurs de l'éducation sur la santé autochtone. Ce forum permettrait aux meneurs de partager leurs connaissances et leur expérience et de discuter de la possibilité de créer un système pancanadien centralisé qui appuierait et coordonnerait le recrutement de professionnels de la santé autochtones. En 2003, un secrétariat national, le Consortium national de formation en santé (CNFS), a été créé pour combler les lacunes dans l'accès aux services de santé en français. La création d'un secrétariat similaire à celui du CNFS pour la santé autochtone appuierait la création d'un bassin de professionnels de la santé autochtones. Le coût de ce secrétariat et des programmes connexes serait de 5 millions de dollars sur trois ans. Ce secrétariat et le programme connexe aideraient au recrutement d'étudiants autochtones, formuleraient des recommandations sur les programmes d'études en santé autochtone et sur les compétences nécessaires pour offrir des soins culturellement sécuritaires, établiraient des partenariats et des engagements avec les communautés autochtones pour l'apprentissage par l'expérience et fourniraient des services d'orientation professionnelle aux étudiants.

Au cours de la dernière décennie, les facultés de médecine ont fait des progrès pour améliorer le nombre d'étudiants autochtones inscrits dans les facultés de médecine. En 2016, 2,7 % des étudiants inscrits en première année étaient Autochtones contre 4,3 % de la population (recensement de 2011). Il

s'agit d'une amélioration de 1 % par rapport à 2003<sup>ii</sup>. Il est clair qu'il faut travailler davantage dans toutes les professions de la santé pour accroître la représentation des étudiants autochtones.

### **Soutien à la formation de futurs chercheurs**

La recherche effectuée dans les centres médicaux universitaires partout au Canada est largement considérée comme responsable de la prépondérance des progrès majeurs de la technologie médicale. Cette recherche est fondamentale pour l'état de santé futur des citoyens canadiens. Les fonds consacrés à la recherche par les facultés de médecine du Canada font croître l'économie et visent à améliorer les résultats des soins de santé pour les citoyens canadiens et la population mondiale<sup>iii</sup>.

Les installations et l'équipement de recherche de pointe sont des éléments essentiels de l'entreprise de recherche en santé et permettent aux équipes de chercheurs talentueux d'être concurrentielles à l'échelle mondiale dans la poursuite des sciences et des technologies. L'AFMC appuie les investissements dans des infrastructures et des installations de base à la fine pointe de la technologie. Il existe actuellement des déficits de financement pour couvrir la totalité des coûts de la recherche. Par exemple, le taux de financement moyen des établissements canadiens est de 20,5 %. En comparaison, le taux moyen des coûts indirects pour les universités publiques membres de l'Association of American Universities (AAU) est de 52,8 pour cent<sup>iv</sup>. Le financement de la recherche en santé au Canada doit tenir compte des coûts indirects de l'entreprise de recherche, y compris l'utilisation et l'entretien des installations et de l'équipement, les services publics, l'assurance et les frais administratifs comme les frais juridiques, d'approvisionnement, de paie, d'éthique et d'administration de la recherche.

### **Conclusion**

L'AFMC tient à remercier le Comité des finances du privilège qui lui a été accordé de présenter un mémoire. Les facultés de médecine du Canada représentées par l'AFMC sont les chefs de file de la recherche en santé et forment les médecins et les chercheurs de demain. Un système d'éducation médicale qui peut répondre aux besoins des résidents en médecine contribuera à l'amélioration de la santé des effectifs médicaux, ce qui permettra d'offrir de meilleurs soins aux Canadiens. Les universités font face à de nombreux défis futurs en matière de financement, d'infrastructure et de formation de la prochaine génération de chercheurs. Les investissements dans la recherche en santé sont essentiels et doivent aussi tenir compte de l'ensemble des coûts des milieux de recherche et de formation. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de vous fournir de plus amples renseignements, de justifier chaque recommandation et d'exposer la situation en personne au Comité.

## Références

Umbach, T. (2014). *Impact économique des facultés de médecine canadiennes et de leurs partenaires des sciences de la santé*. Ottawa : L'Association des facultés de médecine du Canada.

Naylor, D. C. (2017). *Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays*

L'Association des facultés de médecine du Canada. (2016). *Un regard nouveau sur la recherche en santé au Canada*.

Verma, S. (2017). *Rapport sur les activités en matière de santé des Autochtones*. Ottawa : L'Association des facultés de médecine du Canada.

Répertoire canadien sur l'éducation post-M.D. (2017). *Tendances entourant les transferts au sein de la formation médicale postdoctorale au Canada*. Document récupéré ici :

[https://caper.ca/sites/default/files/pdf/presentations/2017\\_TrendsInTransfers\\_fr.pdf](https://caper.ca/sites/default/files/pdf/presentations/2017_TrendsInTransfers_fr.pdf)

Ledford, H. "Keeping the Lights On", *Nature*, Volume 515, 2014.